

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°26-2021-154

PUBLIÉ LE 4 AOÛT 2021

## **Sommaire**

## 26\_Préf\_Préfecture de la Drôme / Direction des Ressources Humaines des Moyens et des Mutualisations

| 26-2021-08-04-00003 - arrêté n° en date du 04 août 2021 portant délégation |         |
|--|---------|
| subdélégation de signature pour lordonnancement secondaire dans            |         |
| lapplication Chorus formulaire (3 pages)                                   | Page 3  |
| 26-2021-08-04-00002 - arrêté n° en date du 04 août 2021 portant            |         |
| subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à        |         |
| Mme Dominique CORONNEL coordinateur départemental dépenses au              |         |
| secrétariat général commun départemental (4 pages)                         | Page 7  |
| 26-2021-08-04-00001 - Arrêté n° en date du 04 août 2021donnant             |         |
| délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme       |         |
| Dominique CORONNEL coordinateur départemental dépenses à la                |         |
| préfecture de la Drôme (3 pages)   | Page 12 |

## 26\_Préf\_Préfecture de la Drôme

26-2021-08-04-00003

arrêté n° en date du 04 août 2021 portant délégation subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire dans l'application Chorus formulaire

# PRÉFET DE LA DRÔME Liberté Égalité

## Secrétariat Général Commun Départemental

## ARRÊTÉ n° EN DATE DU 04 AOÛT2021 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE POUR L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DANS L'APPLICATION CHORUS FORMULAIRE

Le Directeur du Secretariat Général Commun Départemental

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

VU le décret du 30 juin 2021 nommant Elodie DEGIOVANNI, préfète de la Drôme, à compter du 19 juillet 2021 ;

VU l'arrêté ministériel n°20/2515/a en date du 16 décembre 2020 nommant Mme Patricia JALLON, directeur du Secrétariat Général Commun Départemental de la Drôme ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2020 portant sur la constitution du secrétariat général commun départemental ;

VU l'arrêté préfectoral n° 26-2021-07-19-00010 en date du 19 juillet 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Patricia JALLON, directeur du secrétariat général commun départemental ;

VU l'arrêté n° 26-2021-07-27-00002 en date du 27 juillet 2021 portant suddélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs ;

VU les décisions portant affectation des personnels ;

## ARRÊTE

<u>Article 1</u>: Sont habilités pour saisir, valider les demandes d'achats ou de subventions ainsi que faire le service fait :

#### Sur le BOP 354, BOP 216

| Nom                        | saisie | Validation |
|----------------------------|--------|------------|
| COLONNA-MARQUIS<br>Chantal | x      | x          |
| MOUNIER Nathalie           | X      | x          |
| DELAYGUE Gisèle            | X      | x          |
| CORONNEL Dominique         | X      | x          |
| LEPOINT Irène              | X      | x          |
| CARRERE Bernadette         | X      | X          |
| BELMONT Patricia           | X      | X          |
| GIRARD Laurence            | X      | x          |
| BAYART Isabelle            | X      | x          |
| VARTANIAN Sonia            | X      | X          |
| CHASSOULIER Agnès          | X      | X          |
| CHAREYRON Françoise        | X      | X          |

#### Sur les BOP 723,362, 363 et 349

| Nom                 | saisie | validation |
|---------------------|--------|------------|
| CHASSOULIER Agnés   | X      | X          |
| CHAREYRON Françoise | X      | X          |

## Sur les BOP 216, 176, 134, 148, 215, 217, 206,155 et 124 pour l'action sociale

| Nom                | Saisie | validation |
|--------------------|--------|------------|
| Terrail Doris      | X      | X          |
| CORONNEL Dominique | X      | x          |

3 boulevard Vauban 26030 VALENCE CEDEX9 Tél.: 04 75 79 28 00

Mél. : prefecture@drome.gouv.fr

www. drome. gouv. fr

<u>Article 2</u>: Délégation de signature est donnée aux agents figurant à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté pour la saisie et validation des demandes d'achats, de subventions ainsi que pour faire le service fait dans le respect des instructions reçues du directeur du SGCD.

<u>Article 3</u>:Le Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental ainsi que les personnes visées dans les articles ci-dessus, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Valence, le 04 août 2021

Pour la Préfète et par délégation

Le Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental

- signé -

Patricia JALLON

## 26\_Préf\_Préfecture de la Drôme

26-2021-08-04-00002

arrêté n° en date du 04 août 2021 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Dominique CORONNEL coordinateur départemental dépenses au secrétariat général commun départemental

# PRÉFET DE LA DRÔME Liberté Égalité

## Secrétariat Général Commun Départemental

ARRÊTÉ n° EN DATE DU 04 AOÛT 2021
PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT
SECONDAIRE A MME DOMINIQUE CORONNEL, COORDINATEUR DÉPARTEMENTAL
DÉPENSES AU SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL

La Préfète de la Drôme, Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

VU le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

VU le décret du 30 juin 2021 nommant Mme Elodie DEGIOVANNI, Préfète de la Drôme ;

VU l'arrêté ministériel n°20/2515/a en date du 16 décembre 2020 nommant Mme Patricia JALLON, directeur du Secrétariat Général Commun Départemental de la Drôme;

VU l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2020 portant sur la constitution du secrétariat général commun départemental ;

VU la décision collective en date du 30 décembre 2020 nommant Mme Dominique CORONNEL en qualité de coordinateur départemental dépenses au secrétariat général commun départemental ;

VU la convention de gestion entre la préfecture de la Drôme et la préfecture du Rhône ;

#### ARRÊTE

<u>Article 1</u>: Dans le cadre de l'exécution des dépenses de l'État relevant des programmes énumérés dans le tableau ci-annexé, délégation de signature est donnée à Mme Dominique CORONNEL, secrétaire administratif, coordinateur départemental dépenses au Secrétariat Général Commun Départemental pour signer les ordres de payer relatifs aux dépenses traitées en flux 4 du ressort des blocs 1, 2 et 3.

3 boulevard Vauban 26030 VALENCE CEDEX9 Tél.: 04 75 79 28 00 Mél.: prefecture@drome.gouv.fr

www.drome.gouv.fr

<u>Article 2</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique CORONNEL, délégation de signature est donnée à Mme Patricia BELMONT, pour signer les actes visés à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

<u>Article 3</u>: Les décisions relatives à la présente délégation ainsi que toutes les correspondances ou actes relatifs aux dossiers instruits devront être signés dans les conditions suivantes :

Pour la Préfète
Par subdélégation du directeur
le coordinateur départemental dépenses
SGCD
(suivi du prénom et du NOM du délégataire)

<u>Article 4</u>: Le Directeur du secrétariat général commun départemental, ainsi que les personnes visées dans les articles ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Valence, le 04 août 2021

Le Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental,

- signé-

Patricia JALLON

## ANNEXE : LISTE DES PROGRAMMES POUR LESQUELS LA DELEGATION DE SIGNATURE DU COORDINATEUR DEPARTEMENTAL EST ATTRIBUEE

| Programmes                                | Intitulé des programmes  | Ministère  |
|---|--|--|
|   |  |  |
| 124 action sociale                        | conduite t soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunnesse et de la vie associative -action sociale | Ministère des Solidarités et de la Santé   |
| 134 action sociale                        | action sociale   | Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance                               |
| 155 action sociale                        | conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail - action sociale                                 | Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion                                  |
| 148 restauration inter-<br>administrative | Fonction publique  | Ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique |
| 206 action sociale                        | Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation -action sociale   | Minsitère de l'Agriculture et de l'Alimentation                                      |
| 215 action sociale                        | conduite et pilotage des politique de l'agriculture -action sociale  | Ministère de l'Agriculture et d el'Alimentation                                      |
| 216<br>(formation)                        | Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur   | Ministère de l'intérieur   |
| 216 (action sociale)                      | Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur   | Ministère de l'intérieur   |
| 217 action sociale                        | Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables -action sociale             | Ministère de la Transition Ecologique  |
| 349                                       | Fonds pour la Transformation de la Fonction Publique   | Minsistère de la Transformation et dela Fonction Publique                            |
| 354                                       | Administration territoriale  | Ministère de l'intérieur   |
| 362                                       | plan de relance  | Ministère de l'Economie, des finances et de la Relance                               |
| 363                                       | Plan de relance  | Minsitère de l'intérieur   |
| 723                                       | Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État   | Ministère de l'économie, des finances et de la Relance                               |

3 boulevard Vauban 26030 VALENCE CEDEX9 Tél.: 04 75 79 28 00

Mél.: prefecture@drome.gouv.fr

www.drome.gouv.fr

## 26\_Préf\_Préfecture de la Drôme

26-2021-08-04-00001

Arrêté n° en date du 04 août 2021donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Dominique CORONNEL coordinateur départemental dépenses à la préfecture de la Drôme



## Préfecture de la Drôme prefecture@drome.gouv.fr

ARRÊTÉ n° EN DATE DU 04 AOÛT 2021 DONNANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE A MME DOMINIQUE CORONNEL, COORDINATEUR DÉPARTEMENTAL DÉPENSES A LA PRÉFECTURE DE LA DRÔME

> La Préfète de la Drôme Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi nº 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret nº 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 30 juin 2021 nommant Mme Elodie DEGIOVANNI, Préfète de la Drôme ;

VU la circulaire n°6029 du secrétariat général du premier ministre du 24 juillet 2018 portant organisation territoriale des services publics ;

VU la circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État publiée au JO du 13 juin 2019 ;

VU la circulaire du premier ministre n°6104 du 02 août 2019 relative à la constitution de secrétariats généraux communs aux préfectures et aux directions départementales inter ministérielles ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2020 portant sur la constitution du secrétariat général commun départemental ;

VU l'arrêté préfectoral n°26-2021-07-12-00005 du 12 juillet 2021 portant modification de l'organigramme de la préfecture et des sous-préfectures ;

VU la décision en date du 6 décembre 2013 nommant Mme Dominique CORONNEL en qualité de coordinateur départemental dépenses à la préfecture de la Drôme ;

VU la convention de gestion entre la préfecture de la Drôme et la préfecture du Rhône ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

3 boulevard Vauban 26030 VALENCE CEDEX9 Tél.: 04 75 79 28 00

Mél. : prefecture@drome.gouv.fr

www.drome.gouv.fr

#### ARRÊTE

<u>Article 1</u>: Dans le cadre de l'exécution des dépenses de l'État relevant des programmes énumérés dans le tableau ci-annexé, délégation de signature est donnée à Mme Dominique CORONNEL, secrétaire administratif, coordinateur départemental des dépenses à la préfecture de la Drôme, pour signer les ordres de payer relatifs aux dépenses traitées en flux 4 du ressort du service facturier de la DRFIP Auvergne-Rhône-Alpes.

<u>Article 2 :</u> En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique CORONNEL, délégation de signature est donnée à Mme Patricia BELMONT, pour signer les actes visés à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

<u>Article 3</u>: Les décisions relatives à la présente délégation ainsi que toutes les correspondances ou actes relatifs aux dossiers instruits devront être signés dans les conditions suivantes :

Pour la Préfète et par délégation (suivi de la fonction, du prénom et du NOM du délégataire)

<u>Article 4</u>: La Secrétaire Générale de la préfecture de la Drôme, le Directeur régional des Finances publiques du Rhône, le Directeur adjoint chargé des finances et de l'immobilier, le Chef du service interministériel départemental des finances, ainsi que les personnes visées dans les articles ci-dessus, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Valence, le 04 août 2021

La Préfète,

- signé -

**Elodie DEGIOVANNI** 

### ANNEXE : LISTE DES PROGRAMMES POUR LESQUELS LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU COORDINATEUR DÉPARTEMENTAL EST ATTRIBUÉE

| programmes                                  | Intitulé des programmes  | Ministère                                  |
|---|--|--|
| 161   | Sécurité civile  | Ministère de l'intérieur                   |
| 207   | Sécurité et éducation routières                                      | Ministère de l'intérieur                   |
| 216<br>(contentieux)                        | Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur                   | Ministère de l'intérieur                   |
| 218<br>(élections tribunaux de<br>commerce) | Conduite et pilotage des<br>politiques économiques et<br>financières | Ministère de l'économie et des<br>finances |
| 232<br>(élections politiques)               | Vie politique, cultuelle et associative                              | Ministère de l'intérieur                   |

3 boulevard Vauban 26030 VALENCE CEDEX9 Tél.: 04 75 79 28 00

Mél. : prefecture@drome.gouv.fr